



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines  
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024.57

## PROCURATIONS POSTALES ET ACTES D'HUISSIERS

**Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L. 2212-1 et suivants,

**Vu** le Code général de la fonction publique et, notamment, ses articles L. 121-6, L. 121-7 et L. 121-9,

**Vu** le Code pénal et, notamment, ses articles 226-13 et 226-14,

**Vu** la loi n°83-164 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 26,

**Considérant** la nécessité d'établir la liste des agents de la ville autorisés à accomplir les formalités liées au traitement du courrier postal ou des courriers et actes d'huissiers,

**Considérant** que ces formalités s'inscrivent pleinement au titre des obligations auxquelles sont tenus les fonctionnaires parmi lesquelles discrétion professionnelle et respect du secret professionnel,

### ARRETE :

**Article 1** : Les agents autorisés à retirer, recevoir et percevoir les envois de la Poste sont désignés comme suit :

- Frédéric MOUILLET
- Sophie ROBION
- Younes MARC
- Sophie LALLEMENT
- Marine JOUHANNET
- Angélique LEDUCQUE
- Valérie DUPONCHEL

**Article 2** : Les agents tels que désignés à l'article 1 sont autorisés à signer toute pièce relative au retrait, à la réception et à la perception des envois de la Poste.

**Article 3** : Les agents autorisés à retirer recevoir et percevoir les actes et/ou courriers d'huissiers sont désignés comme suit :

- Sophie BOUKARI
- Marine JOUHANNET
- Angélique LEDUCQUE
- Valérie DUPONCHEL
- Michaël BRUNET

**Article 4** : Les agents tels que désignés à l'article 2 sont autorisés à signer toute pièce relative au retrait, à la réception et à la perception des envois d'huissiers.

**Article 5** : La présente procuration postale prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification aux agents et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 6** : Ampliation du présent arrêté sera remise au Préfet de Versailles.

**Article 7** : la directrice générale des services et les intéressés sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 9 septembre 2024.



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Notifié le : 11 septembre 2024  
Frédéric MOUILLET

Notifiée le : 11/09/24  
Sophie BOUKARI

Notifiée le : 11/09/2024  
Sophie ROBION

Notifiée le : 11/09/2024  
Angélique LEDUCQUE

Notifié le : 30/09/2024  
Younes MARC

Notifiée le : 11/09/2024  
Valérie DUPONCHEL

Notifiée le : 16/09/2024  
Sophie LALLEMENT

Notifiée le : 11/09/24  
Marine JOUHANNET

Notifié le : 11/09/24  
Michaël BRUNET